



## **Retraites**

### **Le portail des Eléments Transmis pour la Retraite de l'Etat en Ligne (PETREL)**

L'Education nationale s'est fait une spécialité dans les noms particuliers de ses applicatifs informatifs comme SIRHEN (SI-RH), OCEAN (examens et concours), SIECLE (élèves) et d'autres que nous ne citerons pas. Celle qui va gérer dorénavant nos retraites mérite notre attention. Non, nous n'allons pas vous parler de l'oiseau de mer dénommé Pétrel mais du portail développé par le service des retraites de l'Etat à savoir l'application PETREL.

L'article 10 de la loi n°2003-775 du 21/08/2003 portant réforme des retraites a instauré un droit à l'information retraite amenant la création d'un compte individuel retraite (CIR). Ce compte géré par le service des retraites de l'Etat (SRE) pour les fonctionnaires civils, magistrats et militaires, comporte le récapitulatif des droits acquis auprès de divers régimes de retraites auxquels l'agent a cotisé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, le SRE a donc développé à partir de 2010 le portail PETREL qui permet l'accès aux CIR.

Le déploiement de PETREL dans nos académies s'est fait progressivement en 3 vagues et sur des fonctionnalités limitées, dans un premier temps, à la consultation des comptes et à la simulation de retraite en doublon avec l'application actuelle "PENSIONS" qui doit logiquement être abandonnée en 2019.

La grande nouveauté sera que l'utilisateur bénéficiera à terme d'un accès au portail PETREL, facilitant le lien direct avec le SRE. Il comprend notamment un moteur de calcul qui permettra de faire des simulations de pensions à partir des données du CIR.

Première conséquence du déploiement de ce portail pour nos collègues, la mise en place d'un pôle unique académique mutualisé. A&I-UNSA est bien évidemment vigilant sur l'impact de cette mesure du point de vue des ressources humaines, sans oublier l'éternelle problématique de la formation.